

Notes du mont Royal

www.notesdumontroyal.com

Cette œuvre est hébergée sur « *Notes du mont Royal* » dans le cadre d'un exposé gratuit sur la littérature.

SOURCE DES IMAGES
Google Livres

OEUVRES COMPLÈTES
DE
SÉNÈQUE

LE PHILOSOPHE

AVEC LA

TRADUCTION FRANÇAISE DE LA COLLECTION PANCOUCKE

NOUVELLE ÉDITION TRÈS-SOIGNEUSEMENT REVUE

PAR

M. CHARPENTIER

Inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, Agrégé
de la Faculté des Lettres

ET

M. FÉLIX LEMAISTRE

Auteur de divers ouvrages classiques

ET PRÉCÉDÉE

D'UNE NOTICE SUR SÉNÈQUE ET D'UNE PRÉFACE

PAR **M. CHARPENTIER**

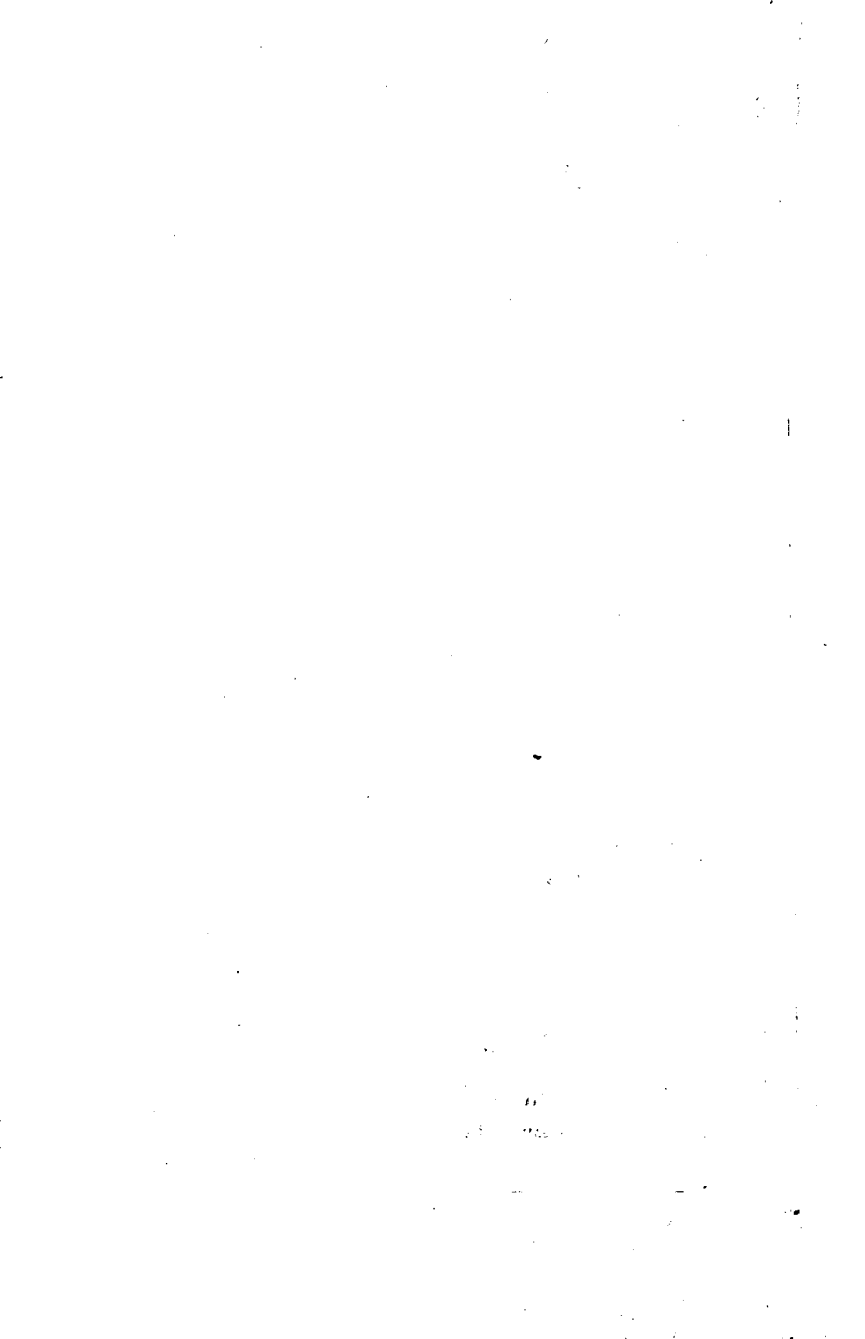


TOME TROISIÈME

PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215



ŒUVRES COMPLÈTES
DE
SÉNÈQUE

III

ŒUVRES COMPLÈTES
DE
SÉNÈQUE

(LE PHILOSOPHE)

AVEC LA

TRADUCTION FRANÇAISE DE LA COLLECTION PANCKOUKE

NOUVELLE ÉDITION TRÈS-SOIGNEUSEMENT REVUE

PAR

M. CHARPENTIER

Inspecteur honoraire de l'Académie de Paris,
agrégé de la Faculté des Lettres.

ET

M. FÉLIX LEMAISTRE

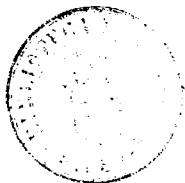
Auteur de divers ouvrages classiques.

ET PRÉCÉDÉS

D'UNE NOTICE SUR SÉNÈQUE ET D'UNE PRÉFACE

PAR M. CHARPENTIER

TOME TROISIÈME



PARIS

GARNIER FRÈRES, LIBRAIRES-ÉDITEURS

6, RUE DES SAINTS-PÈRES, ET PALAIS-ROYAL, 215

1860

Notes du mont Royal

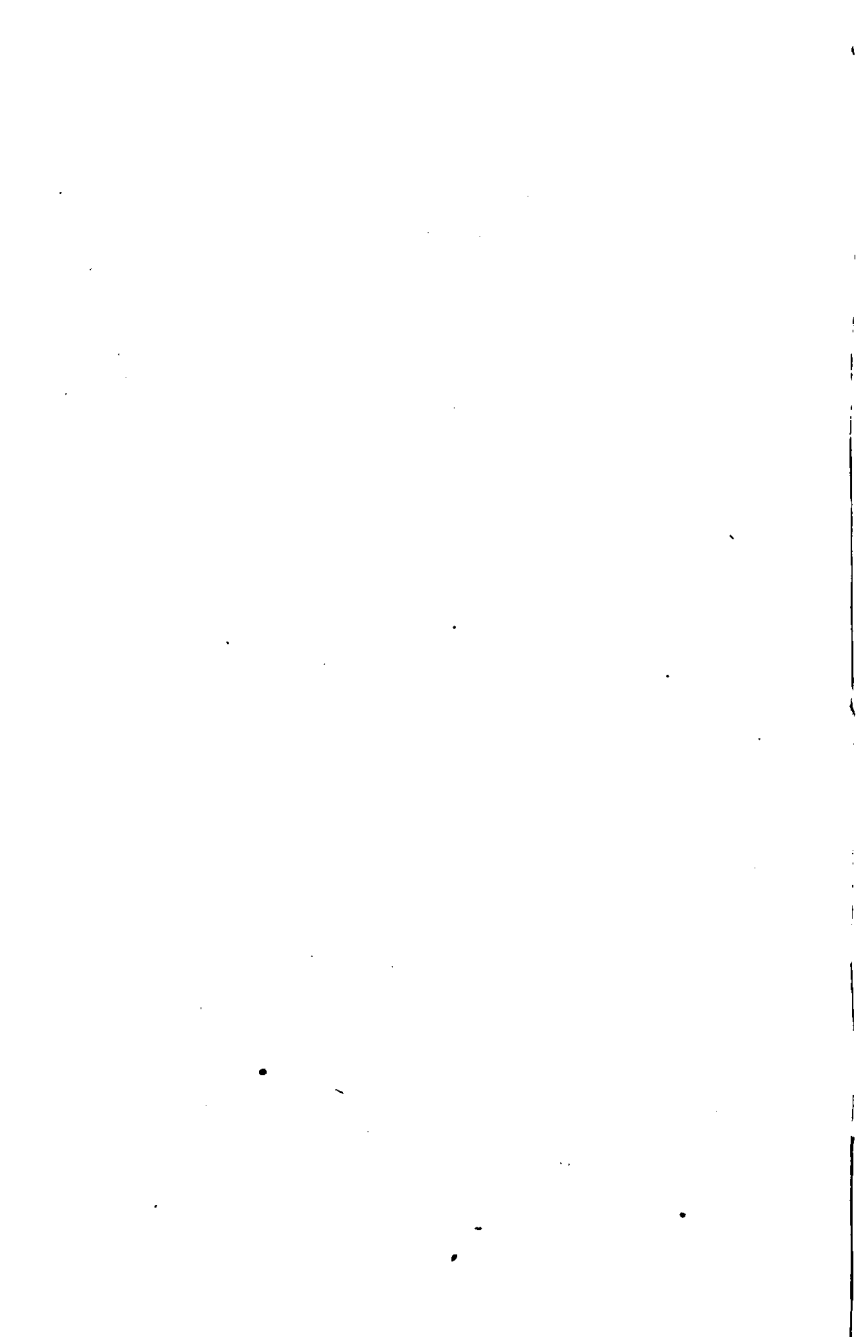
www.notesdumontroyal.com

Une ou plusieurs pages sont omises
ici volontairement.

DES BIENFAITS

LIVRE PREMIER

TRADUIT PAR MM. ALFRED ET GUSTAVE DE WAILLY.



DES BIENFAITS

LIVRE PREMIER

I. Parmi tant d'erreurs diverses où nous entraînent l'irréflexion et la légèreté de notre esprit, la moins pardonnable, à mon avis, mon cher Libéralis, c'est de ne savoir ni donner ni recevoir. Car nécessairement un bienfait mal placé doit être mal reconnu ; mais avons-nous fait un ingrat, il n'est plus temps de nous plaindre : c'était un service perdu au moment où il était rendu. Et il ne faut pas s'étonner qu'au milieu de vices si graves et si nombreux, le plus commun soit encore l'ingratitude. Cela tient à plusieurs causes, et surtout à notre imprudence dans le choix des personnes que nous obligeons : mais nous qui, avant de prêter notre argent, avons soin de prendre des informations si exactes sur les biens meubles et immeubles de l'emprunteur, et qui regarderions comme une folie de semer dans un terrain épuisé ou stérile ; aveugles dans notre bienfaisance, nous gaspillons au hasard plutôt que nous ne donnons. Et peut-être n'y a-t-il pas moins de honte à nier un bienfait, qu'à en réclamer le prix. C'est un genre de créance dont le remboursement est tout volontaire, et l'on a mauvaise grâce à se plaindre de son débiteur ; car ces dettes-là ne se paient pas en argent : c'est le cœur qui les acquitte, et c'est les acquitter, que d'aimer à les reconnaître.

I. Inter multos ac varios errores temere viventium inconsulteque, nihil promodum indignius, optime Liberalis, dixerim, quam quod beneficia nec dare scimus, nec accipere. Sequitur enim, ut male collata male debeantur, de quibus non redditis sero querimur : ista enim perierant, quum darentur. Nec mirum est inter plurima maximeque vitia nullum esse frequentius, quam ingrati animi. Id evenire ex pluribus causis video : prima, quod non eligimus dignos, quibus tribuamus ; sed nomina facturi, diligenter in patrimonium et vasa debitoris inquirimus ; semina in solum effœtum et sterile non spargimus : beneficia sine ullo delectu magis projicimus, quam damus. Nec facile dixerim, utrum turpius sit inficiari, an repetere beneficium ; id enim genus hujus crediti est, ex quo tantum recipiendum sit, quantum ultro refertur : de quo queri vere fœdissimum ob hoc ipsum, quia non opus est ad liberandam fidem facultatibus, sed animo ; reddit enim beneficium, qui libenter debet.

Mais si l'on doit des reproches à celui dont la gratitude ne va même pas jusqu'à l'aveu de sa dette, le bienfaiteur lui-même est-il toujours exempt de blâme ? Nous rencontrons beaucoup d'ingrats ; nous en faisons davantage. Tantôt notre exigence reproche un bienfait et en exige l'usure ; tantôt notre légèreté se repent d'un service un moment après l'avoir rendu ; tantôt notre humeur chagrine impute à mal les plus petites circonstances. Ainsi nous étouffons la reconnaissance, non-seulement après avoir obligé, mais à l'instant où nous obligeons. Qui de nous, en effet, cède à une simple prière, à une première demande ? qui de nous, en la voyant venir, n'a pas froncé le sourcil, détourné le visage, prétexté des affaires, prolongé à dessein la conversation par ces discours qui n'en finissent pas, pour ôter l'occasion de demander ? qui de nous, enfin, par mille moyens divers, n'a pas éludé les démarches empressées de l'indigence ? Puis, amenés au pied du mur, ou nous avons remis à un autre jour, ce qui n'est qu'un refus déguisé ; ou nous avons promis, mais avec contrainte, mais d'un air de mauvaise humeur, mais avec des paroles ambiguës qui ont peine à sortir. Aussi n'a-t-on qu'une reconnaissance de mauvaise grâce pour un service plutôt arraché que rendu. Quelle obligation puis-je vous avoir d'un bienfait que vous laissez tomber du haut de votre orgueil, ou que, dans votre colère, vous me jetez à la tête, ou que vous abandonnez de guerre lasse, et pour vous soustraire à l'importunité ? N'espérez pas de retour d'un homme lassé par vos délais, torturé par l'attente. La reconnaissance n'est exigible que dans la mesure du bienfait : il ne faut donc pas obliger à la légère ; car nous ne croyons devoir qu'à nous-mêmes le bien qu'on

Sed quum sit in ipsis crimen, qui ne confessione quidem grati sunt, in nobis quoque est. Multos experimur ingratos, plures facimus : quia alias graves exprobratores exactoresque sumus ; alias leves, et quos paulo post muneris sui pœniteat ; alias queruli, et minima momenta calumniantes. Ita gratiam omnem corrumpimus : non tantum postquam dedimus beneficia, sed dum damus. Quis enim nostrum contentus fuit, aut leviter rogari, aut semel ? quis non, quum aliquid a se peti suspicatus est, frontem adduxit, vultum avertit, occupationes simulavit, longis sermonibus, et de industria non invenientibus exitum, occasionem petendi abstulit, et variis artibus properantes necessitates elusit ? In angusto vero comprehensus, aut distulit, id est, timide negavit, aut promisit, sed difficulter, sed subductis superciliis, sed malignis et vix exeuntibus verbis ? Nemo autem libenter debet, quod non accepit, sed expressit. Gratus esse adversum eum quisquam potest, qui beneficium aut superbe abjecit, aut iratus impegit, aut fatigatus, ut molestia careret, dedit ? Errat, si quis sperat responsurum sibi, quem dilatione assavit, expectatione torsit. Eodem animo beneficium debetur, quo datur : et ideo non est negligenter dandum : sibi enim quisque debet, quod a nesciente

nous fait sans connaissance de cause : il ne faut pas non plus le faire attendre ; car si dans tout bienfait l'on doit compter pour beaucoup l'intention du bienfaiteur, un bienfait tardif suppose un refus prolongé. Gardez-vous aussi d'y mêler rien d'injurieux ; car la nature a voulu que le souvenir des mauvais offices se gravât plus profondément que celui des bons ; et la mémoire, si oublieuse du bien, garde le mal avec une fidélité opiniâtre. N'attendez donc pas de reconnaissance, si vous blessez en obligeant ; c'est vous en montrer assez que de vous pardonner votre bienfait.

La foule des ingrats ne doit pas pourtant ralentir notre bienfaisance. Nous-mêmes d'abord, comme je l'ai dit, nous contribuons à en augmenter le nombre : ensuite l'oubli sacrilège de l'impie entrave-t-il cette loi de bonté immuable que les dieux immortels se sont faite ? Obéissant à cette nécessité de leur nature, ils versent leurs bienfaits jusque sur les sacrilèges et ceux qui les oublient. Imitons leur exemple, autant que le permet la faiblesse humaine ; que nos bienfaits soient un don et non pas un prêt usuraire. On mérite d'être trompé, lorsqu'on donne avec l'arrière-pensée de rentrer dans ses avances. Mais notre bienfait a mal tourné : nos enfans, nos femmes n'ont-ils donc jamais déçu notre espoir ? et cependant l'on prend femme, l'on élève des enfans ; l'expérience même nous laisse là-dessus si indociles, que, tout meurtris, nous revenons à la charge, et ne craignons pas de nous remettre en mer après le naufrage. Que de motifs plus nobles encore pour persévérer dans notre bienfaisance ! y renoncer, parce que nous en avons été pour nos frais, c'est déclarer que nos dons étaient de pures avances ; c'est justifier les ingrats, pour qui l'ingratitude est une honte,

accepit ; nec tarde quidem : quia, quum in omni officio magni æstimetur dantis voluntas, qui tarde fecit, diu noluît ; utique non contumeliose : nam quum ita natura comparatum sit, ut altius injuriæ quam merita descendant, et illa cito defluant, has tenax memoria custodiat : quid exspectat qui offendit, dum obligat ? Satis adversus illum gratus est, qui beneficio ejus ignoscit.

Non est autem quod tardiores faciat ad bene merendum turba ingratorum. Nam primum, ut dixi, nos illam augemus : deinde ne deos quidem immortales ab hac tam effusa necessitate sacrilegi negligentesque eorum deterrent. Utuntur natura sua, et cuncta, interque illa ipsos munerum suorum malos interpretes, juvant. Hos sequamur duces, quantum humana imbecillitas patitur : demus beneficia, non fœneremus. Dignus est decipi, qui de recipiendo cogitavit, quum daret. At si male cessit, et liberi, et conjuges spem fefellerunt, tamen et educamus, et ducimus, adeoque adversus experimenta pertinaces sumus, ut bella victi, et naufragi maria repetamus. Quanto magis permanere in dandis beneficiis decet ! Quæ si quis non dat quia non recepit, dedit ut reciperet, bonamque ingratorum facit causam, quibus turpe est non reddere, si licet. Quam multi indigni

alors seulement que la reconnaissance est facultative. Que de gens indignes de voir le jour ! et le soleil pourtant se lève pour eux. Que de gens mécontents d'être au monde ! cependant la nature enfante des générations nouvelles, et laisse vivre ceux-là même qui aimeraient mieux n'être pas nés.

C'est la marque d'une âme grande et belle, de ne chercher d'autre fruit du bienfait que le bienfait lui-même, et, après avoir rencontré tant de méchants, de croire encore à la vertu. Qu'aurait de si beau la bienfaisance, si elle n'était jamais trompée ? Le mérite est dans le bienfait ; qu'il soit perdu ou non, l'homme généreux en recueille le fruit à l'instant même. La crainte de l'ingratitude doit si peu décourager la bienfaisance, et la rendre paresseuse à remplir ses nobles fonctions, que, fût-on assuré de ne pas trouver un seul cœur reconnaissant, il vaudrait mieux encore perdre ses bienfaits, que de ne pas obliger. S'abstenir de faire le bien, c'est prendre l'avance sur l'ingratitude ; et, pour dire même toute ma pensée, si l'ingrat est le plus coupable, la première faute est à celui qui s'abstient d'obliger.

II. Des bienfaits qu'au hasard sur la foule on répand
Pour bien placer un seul, il en faut perdre cent.

Il y a deux choses à reprendre dans le premier vers : on ne doit pas répandre ses bienfaits sur la foule ; et si la prodigalité est un défaut, c'est surtout en matière de bienfaits. La bienfaisance sans discernement n'est plus de la bienfaisance ; c'est tout autre chose. Au premier coup d'œil, la pensée du second vers est fort belle : un seul bienfait, s'il est bien placé, console de la perte de cent autres. N'est-il pas cependant plus vrai, plus conforme au noble esprit de la bienfaisance, de

luce sunt ! et tamen dies oritur. Quam multi, quod nati sunt, queruntur ! tamen natura sobolem novam gignit, ipsosque qui non fuisse mallent, esse patitur.

Hoc et magni animi et boni proprium est, non fructum beneficiorum sequi, sed ipsa ; et post malos quoque bonum querere. Quid magnifici erat multis prodesset, si nemo deciperet ? nunc est virtus, dare beneficia, non utique reditura, quorum a viro egregio statim fructus perceptus est. Adeo quidem ista res fugare nos, et pigriores ad rem pulcherrimam facere non debet, ut si spes mihi præcidatur gratum hominem reperiendi, malim non recipere beneficia, quam non dare, quia qui non dat, vitium ingrati antecedit. Dicam quod sentio : qui beneficium non reddit, magis peccat ; qui non dat, citius.

II. Beneficia in vulgus quam largiri institueris,
Perdenda sunt multa, ut semel ponas bene.

In priore versu utrumque reprehendas ; nam nec in vulgus effundenda sunt ; et nullius rei, minime beneficiorum, honesta largitio est ; quibus si detraxeris iudicium, desinunt esse beneficia ; in aliud quodlibet incidunt nomen. Sequens sensus mirificus est, qui uno bene posito beneficio multorum amissorum damna solatur. Vide, oro te, ne hoc et verius sit, et magnitudini bene facientis aptius, ut

dire qu'elle doit s'exercer, même sans espoir de bien tomber une seule fois ? Il est faux qu'il faille perdre cent bienfaits ; aucun n'est perdu ; la perte suppose un espoir de gain, et la bienfaisance ne tient pas de livres à partie double : elle n'a de compte ouvert que pour la dépense : tout ce qui lui rentre est en pur gain : que rien ne lui rentre, il n'y a point de perte. On donne pour le plaisir de donner, sans tenir note de ses bienfaits pour les réclamer à jour et à heure fixes comme un averse créancier. L'homme de bien ne pense jamais aux services qu'il a rendus, si la reconnaissance de l'obligé ne les lui rappelle : un service, autrement, a l'air d'un prêt. C'est une usure honteuse que de porter un bienfait en ligne de compte. Quel que soit le sort d'un premier service, continuons à en rendre de nouveaux : c'est un fonds qu'il vaut mieux laisser dormir aux mains des ingrats qu'aux nôtres ; du moins chez eux la honte, l'occasion, l'exemple, peuvent un jour réveiller la reconnaissance. Ne vous ralentissez pas, faites votre devoir jusqu'au bout, remplissez votre tâche d'homme de bien ; obligez de votre bourse, de votre crédit, de votre pouvoir, de votre expérience, de vos avis, de vos préceptes salutaires.

III. Les bêtes elles-mêmes sont sensibles aux bons traitements ; et il n'est point d'animal si farouche qui, à force de soins, ne s'apprivoise et ne devienne susceptible d'attachement. Le lion laisse manier impunément sa gueule par son maître ; et la reconnaissance pour la main qui le nourrit soumet le farouche éléphant à l'obéissance la plus servile. Tant la persévérance et la continuité des soins ont de pouvoir, même sur ces êtres incapables de comprendre et d'apprécier un bienfait ! L'ingratitude de cet homme a tenu bon contre un premier service ; elle

illum hortemur ad danda, etiamsi nullum bene positurus est. Illud enim falsum est, « Perdenda sunt multa. » Nullum perit : quia qui perdit, computaverat. Beneficiorum simplex ratio est : tantum erogatur ; si redit aliquid, lucrum est : si non redit, damnum non est. Ego illud dedi, ut darem ; nemo beneficia in calendario scribit, nec, avarus exactor, ad horam et diem appellat. Nunquam illa vir bonus cogitat, nisi admonitus a reddente : alioquin in formam crediti transeunt. Turpis feneratio est, beneficium expensum ferre. Qualiscumque priorum eventus est, persevera in alios conferre ; melius apud ingratos jacebunt, quos aut pudor, aut occasio, aut imitatio aliquando gratos poterit efficere. Ne cessaveris : opus tuum perage, et partes boni viri exsequere. Alium re, alium fide, alium gratia, alium consilio, alium præceptis salubribus adjuva.

III. Officia etiam feræ sentiunt : nec ullum tam immansuetum animal est, quod non cura mitiget, et in amorem sui vertat. Leonum ora a magistris impune tractantur : elephantorum feritatem usque in servile obsequium demeretur cibus. Adeo etiam quæ extra intellectum atque æstimationem beneficii sunt posita, assiduitas tamen meriti pertinacis evincit. Ingratus est adversus unum benefi-

ne tiendra pas contre un second : a-t-elle résisté aux deux premiers ? un troisième lui rappellera le souvenir des deux autres. On ne perd un bienfait que pour avoir cru trop tôt l'avoir perdu. Persévérez, rendez service sur service, et vous arracherez la reconnaissance au cœur le plus dur et le plus insensible. Devant tant de largesses, l'ingrat n'osera lever les yeux : de quelque côté qu'il se tourne pour échapper à ses souvenirs, qu'il vous retrouve, qu'il soit comme assiégé de vos bienfaits.

Maintenant, avant de m'étendre sur le caractère de la bienfaisance et sur son pouvoir, je vous demanderai la permission de me borner à réfuter en passant plusieurs questions étrangères au fond du sujet : pourquoi les Grâces sont-elles au nombre de trois ? pourquoi sont-elles sœurs ? pourquoi les figure-t-on les mains entrelacées, l'air riant, jeunes, vierges, sans ceinture, et vêtues de robes transparentes ? Selon les uns, elles représentent la bienfaisance dans ses trois acteurs, celui qui donne, celui qui reçoit, celui qui rend : selon d'autres, sous ses trois faces : le bienfait, la dette, et la reconnaissance. Quelle que soit, du reste, l'explication que j'adopte, peu importe cette vaine érudition. Leurs mains entrelacées, et ce groupe qui se replie sur lui-même, signifient, dit-on, que la chaîne du bienfait, en passant de main en main, revient toujours au bienfaiteur, entièrement détruite s'il y a solution de continuité, mais dans tout son prix et dans toute sa beauté, si les anneaux se suivent et se succèdent sans interruption. Elles ont le visage riant, parce que telle est la physionomie du bienfaiteur et de l'obligé. Le sourire de l'aînée a quelque chose de plus noble,

cium ? adversus alterum non erit ; duorum oblitus est ? tertium etiam eorum quæ exciderunt, memoriam reducet. Is perdit beneficia, qui cito se perdidisse credit. At qui instat, et onerat priora sequentibus, etiam ex duro et immemori pectore gratiam extundit. Non audebit adversus multa oculos attollere ; quocumque se convertit, memoriam suam fugiens, ibi te videat : beneficiis tuis illum cinge.

Quorum quæ vis, quæve proprietas sit, dicam, si prius illa, quæ ad rem non pertinent, transilire mihi permiseris, quare tres Gratæ, et quare sorores sint, et quare manibus implexis, quare ridentes, juvenes, et virgines, solutaque ac pellicuda veste. Alii quidem videri volunt unam esse, quæ det beneficium : alteram, quæ accipiat : tertiam, quæ reddat. Alii tria beneficiorum genera, promerentium, reddentium, simul et accipientium reddentiumque. Sed utrumlibet ex istis judicaverim, quid ista nos juvat scientia ? Quid ille consortis manibus in se redeuntium chorus ? Ob hoc, quia ordo beneficii per manus transeuntis nihilominus ad dantem revertitur, et totius speciem perdit, si usquam interruptus est : pulcherrimus, si cohæsit, et vices servat. Ideo ridentes : est aliqua tamen majoris dignatio, sicut promerentium. Vultus hilares sunt, quales solent esse qui dant, vel

comme celui du bienfaiteur lui-même. Elles sont jeunes, parce que la mémoire des bienfaits ne doit pas vieillir; vierges, parce qu'ils sont purs, sans tache, et sacrés pour tout le monde; si leurs ceintures sont détachées, c'est que tout, dans les bienfaits, doit être libre et sans contrainte; si le tissu de leur robe est transparent, c'est que les bienfaits veulent être aperçus.

S'il est des gens assez esclaves des Grecs pour soutenir l'utilité de ces jeux d'esprit, on n'en trouvera pas, j'espère, qui poussent l'engouement jusqu'à voir de l'importance dans les noms qu'Hésiode a donnés aux Grâces. Il appelle la première Aglaé, la seconde Euphrosyne, la troisième Thalie. Chacun, sans doute, est libre d'interpréter ces noms et de les torturer à sa guise pour en tirer un sens raisonnable; mais le nom qu'Hésiode leur prête n'en est pas moins un nom de fantaisie. Aussi Homère ne s'est-il pas fait scrupule d'en changer un, et d'appeler l'une des Grâces Pasithea, en lui donnant même un époux, ce qui prouve qu'elles ne sont pas des vestales. Un autre poète leur donne des ceintures et les habille de robes phrygiennes chargées d'une épaisse broderie d'or; il y a même un tableau qui représente Mercure avec elles: non que la raison ou l'éloquence relève le prix du bienfait; mais tel a été le caprice du peintre. Chrysippe lui-même, si remarquable par cette finesse d'esprit qui pénètre au fond des choses, et va droit au but, sans perdre plus de paroles qu'il n'en faut pour se faire comprendre; Chrysippe remplit son ouvrage de ces niaiseries, tandis qu'il ne dit presque rien sur la manière de répandre, de recevoir et de rendre les bienfaits. Ces fables semblent faire le fond de son sujet, au lieu d'en être l'accessoire. Car, enchérissant sur ces

accipiunt beneficia. Juvenes : quia non debet beneficiorum memoria senescere. Virgines : quia incorrupta sunt, et sincera, et omnibus sancta, in quibus nihil esse alligati decet, nec adscripti ; solutis itaque tunicis utuntur : pellucidis autem, quia beneficia conspici volunt.

Sit aliquis usque eo Græcis emancipatus, ut hæc dicat necessaria : nemo tamen erit, qui etiam illud ad rem judicet pertinere, quæ nomina illis Hesiodus imposuerit. Aglaian maximam natu appellavit, mediam Euphrosynen, tertiam Thalian. Horum nominum interpretationem, et prout cuique visum est, deflectit, et ad rationem aliquam conatur perducere : quum Hesiodus puellis suis, quod voluit, nomen imposuerit. Itaque Homerus uni mutavit, Pasitheat appellavit, et in matrimonium produxit, ut scias illas vestales non esse. Inveniam alium poetam, apud quem præcingantur et spissis auro phrygianis prodeant. Ergo et Mercurius una stat : non quia beneficia ratio commendat vel oratio, sed quia pictori ita visum est. Chrysippus quoque, penes quem subtile illud acumen est, et in imam penetrans veritatem, qui rei agendæ causa loquitur, et verbis non ultra, quam ad intellectum satis est, utitur, totum librum suum his ineptiis replet : ita ut de

détails rapportés par Hécaton, il ajoute que les Grâces sont filles de Jupiter et d'Eurynome, plus jeunes que les Heures, mais plus jolies, ce qui les a fait donner à Vénus pour compagnes. Il attache aussi une grande importance au nom de leur mère. On l'appelle, dit-il, Eurynome, parce que les bienfaits se répandent ainsi que les fruits d'une maternité féconde ; comme si le nom pouvait remonter des filles à la mère, ou comme si les poètes étaient bien scrupuleux sur l'exactitude des noms. Semblables à ces esclaves chargés de nous dire les noms des passants, et qui, à défaut de mémoire, payant d'effronterie, les inventent quand ils ne les savent pas, les poètes ne s'embarassent guère d'altérer la vérité ; et pour peu que la mesure les y contraigne, ou que la beauté du mot les séduise, ils appellent les choses du nom qui va le mieux à leur vers : et on ne leur fait pas un crime de mettre un nouveau mot en circulation ; le premier poète qui suivra ne se fera pas faute d'en créer un autre. En voulez-vous une preuve ? voyez Thalie, dont on parle tant ; chez Hésiode, c'est une Grâce, c'est une Muse chez Homère.

IV. Mais pour ne pas tomber dans le défaut que je reprends, laissons là des détails si étrangers au sujet, qu'ils ne s'y rattachent pas même comme accessoires. Veuillez seulement prendre ma défense, si l'on me reproche d'avoir remis à sa place Chrysippe, homme assurément d'un esprit supérieur, mais de cet esprit tout grec qui se fausse et s'émousse par sa trop grande finesse ; plus superficiel que profond, alors même qu'il semble pénétrer dans les entrailles du sujet. A quoi bon enfin

ratione dandi, accipiendi, reddendique beneficii pauca admodum dicat ; nec his fabulas, sed hæc fabulis inserit. Nam præter ista quæ Hecaton transcribit, tres Chrysippus Gratias ait Jovis et Eurynomes filias esse ; ætate autem minores quam Horas, sed meliuscula facie, et ideo Veneri datas comites. Matris quoque nomen ad rem judicat pertinere. Eurynomen enim dictam, quia late patentis matrimonii sit, beneficia dividere ; tanquam matri post filias soleat nomen imponi, aut poetæ vera nomina reddant. Quemadmodum nomenclatori memoriæ loco audacia est, et cuicumque nomen non potest reddere, imponit : ita poetæ non putant ad rem pertinere, verum dicere, sed aut necessitate coacti, aut decore corrupti, id quæque vocari jubent, quod belle facit ad versum. Nec illis fraudi est, si aliud quid in censum detulerunt : proximus enim poeta suum illa ferre nomen jubet. Hoc ut scias ita esse, ecce Thalia de qua quum maxime agitur, apud Hesiodum Charis est, apud Homerum Muas.

IV. Sed ne faciam quod reprehendo, omnia ista, quæ ita extra rem sunt, ut nec circa rem quidem sint, relinquam. Tu modo nos tuere, si quis mihi objiciet, quod Chrysippum in ordinem coegerim, magnum mehercule virum, sed tamen Græcum, cujus acumen nimis tenue retunditur, et in se sæpe replicatur : etiam quum agere aliquid videtur, pungit, non perforat. Hoc vero quod acumen est ?

toutes ces subtilités? C'est de la bienfaisance qu'il s'agit, et des règles d'une vertu qui forme le lien le plus puissant de la société humaine : ce sont des principes de conduite qu'il faut donner à l'homme, pour que, sous les dehors de la générosité, il ne se laisse pas séduire à une facilité imprudente ; pour que notre bienfaisance, dont nous ne devons être ni avares ni prodigues, ne soit pas restreinte par des précautions qui n'ont pour but que de la régler. Il faut nous apprendre à recevoir comme à donner de bon cœur, à nous piquer d'une noble émulation pour parvenir, je ne dis pas à égaler nos bienfaiteurs, mais à les surpasser de fait et d'intention ; car, en matière de reconnaissance, on doit passer le but pour l'atteindre : il faut apprendre aux bienfaiteurs à ne jamais se croire en avance, aux obligés à se croire toujours en arrière. Or, savez-vous comment s'y prend Chrysippe, pour nous encourager à cette généreuse rivalité, à ce noble combat de bienfaisance ? Comme les Grâces sont filles de Jupiter, nous dit-il, l'ingratitude est presque un sacrilège, un outrage fait à ces vierges divines. Eh ! enseignez-moi plutôt quelque moyen de doubler mes bienfaits et ma reconnaissance, d'établir entre l'obligé et le bienfaiteur une sorte d'émulation qui pousse l'un à oublier le bien qu'il a fait, l'autre à se souvenir sans cesse du bien qu'il a reçu. Abandonnez ces futilités aux poètes, dont le seul but est de charmer les oreilles, et de nous amuser par d'agréables mensonges. Mais ceux qui se proposent de guérir les esprits, de fixer la bonne foi sur la terre, et d'inculquer la reconnaissance au cœur de l'homme, ceux-là doivent parler sérieusement, et se mettre franchement à l'œuvre ; à moins de croire

De beneficiis dicendum est, et ordinanda res, quæ maxime societatem humanam alligat : danda lex vitæ, ne sub specie benignitatis inconsulta facilitas placeat ; ne liberalitatem, quam nec deesse oportet, nec superfluere, hæc ipsa observatio restringat, dum temperat : docendi sunt libenter accipere , libenter reddere, et magnum ipsi certamen proponere, eos quibus obligati sunt, re animoque non tantum æquare, sed vincere : quia, qui referre gratiam debet, nunquam consequitur, nisi præcessit ; hi docendi sunt nihil imputare : illi plus debere. Ad hanc honestissimam contentionem, beneficiis beneficia vincendi, sic nos adhortatur Chrysippus, ut dicat verendum esse, ne, quia Charites Jovis filiæ sunt, parum se grate gerere sacrilegium sit, et tam tenellis puellis fiat injuria. Tu me aliquid eorum doce, per quæ beneficentior, gratiorque adversus bene merentes fiam, per quæ obligantium, obligatorumque animi certent, ut qui præstiterint obliviscantur ; perlinax sit memoria debentium. Istæ vero ineptiæ poetis relinquuntur, quibus aures oblectare propositum est, et dulcem fabulam nectere. At qui ingenia sanare, et fidem in rebus humanis retinere, memoriam officiorum ingerere animis voluit, serio loquantur, et magnis viribus agant : nisi forte existimas.

quedes propos frivoles, des fables, des contes de vieille femme soient suffisants pour arrêter l'ingratitude, la plus odieuse de toutes les banqueroutes.

V. Après m'être contenté, comme je l'ai dit, d'effleurer en passant des questions si futiles, il faut entrer en matière, et, avant tout, apprendre à connaître quelles obligations un bienfait nous impose. Chacun se croit redevable de ce qu'il a reçu : l'un d'une somme d'argent, l'autre du consulat, celui-ci du sacerdoce, cet autre d'un gouvernement. Mais ce ne sont là que les signes extérieurs du bienfait ; ce n'est pas le bienfait lui-même : car le bienfait n'est point chose palpable ; l'âme seule peut le saisir. Entre un service et l'objet qui en fait la matière, la différence est grande : ce n'est ni l'or, ni l'argent, ni rien de ce que nous recevons du dehors, qui le constitue, mais la volonté seule du bienfaiteur. Le vulgaire remarque seulement ce qui saute aux yeux, ce qui se donne et se reçoit ; quant à ce qui fait le véritable prix et la valeur du bienfait, il en tient fort peu de compte. Mais ces objets que nous touchons, que nous voyons et auxquels s'attachent nos désirs, ne sont que des objets périssables ; la fortune et l'injustice peuvent nous les enlever : le bienfait, même après la perte de la chose donnée, subsiste encore. C'est une bonne action qu'aucune puissance ne peut anéantir. J'avais racheté mon ami des mains des pirates ; un autre ennemi le prend et le jette en prison : ce n'est pas mon bienfait qui lui est ravi, c'est la jouissance de mon bienfait. J'ai rendu à un père ses enfants sauvés de l'incendie ou du naufrage : qu'une maladie ou tout autre accident vienne à les lui enlever ensuite, ce qu'on a fait pour eux subsiste même sans eux. Toutes ces choses que nous décorons si légèrement

levi ac fabuloso sermone, et anilibus argumentis, prohiberi posse rem perniciosissimam, beneficiorum novas tabulas.

V. Sed quemadmodum supervacua transcurram, ita exponam necesse est, hoc primum nobis esse discendum quid accepto beneficio debeamus. Debere enim dicit se alius pecuniam quam accepit, alius consulatum, alius sacerdotium, alius provinciam. Ista autem sunt meritorum signa, non merita. Non potest beneficium manu tangi : res animo geritur. Multum interest inter materiam beneficii, et beneficium ; itaque nec aurum, nec argentum, nec quidquam eorum quæ a proximis accipiuntur, beneficium est, sed ipsa tribuentis voluntas ; imperiti autem id, quod oculis incurrit, et quod traditur possideturque, solum notant : contra, illud quod in re rarum atque pretiosum est, parvi pendunt. Hæc quæ tenemus, quæ adspicimus, in quibus cupiditas nostra hæret, caduca sunt ; auferre ea nobis et fortuna, et injuria potest : beneficium vero, etiam amisso eo quod datum est, durat. Est enim recte factum, quod irritum nulla vis efficit. Amicum a piratis redemi : hunc alius hostis excepit, et in carcerem condidit ; non beneficium, sed usum beneficii mei sustulit. Ex naufragio alicui raptos, vel ex incendio liberos reddidi : hos vel morbus, vel aliqua fortuita injuria eripuit : manet

du nom de bienfaits, ne sont que des moyens par lesquels se montre une volonté amie. Est-ce donc là le seul exemple où la représentation de la chose soit indépendante de la chose elle-même ? Un général distribue des colliers, des couronnes murales ou civiques : qu'ont donc de si précieux en soi une couronne, une robe prétexte, des faisceaux, un tribunal, un char ? Rien de tout cela n'est l'honneur, mais bien le signe convenu de l'honneur. De même aussi, ce qui frappe les yeux n'est pas le bienfait lui-même ; ce n'en est que la représentation et l'image.

VI. Qu'est-ce donc qu'un bienfait ? C'est une action toute de bienveillance, trouvant son plaisir dans celui qu'elle procure, essentiellement volontaire et spontanée. Ainsi, ce n'est pas l'action même ou le don qu'il faut considérer, mais l'intention : car le bienfait ne consiste pas dans la chose faite ou donnée ; il est tout entier dans la disposition d'esprit de celui qui la donne ou la fait. Et pour sentir toute la vérité de cette distinction, remarquez que le bienfait est toujours un bien, tandis que la chose faite ou donnée n'est ni un bien ni un mal. C'est l'intention qui relève le prix des plus petites choses, qui ennoblit les plus viles, qui avilit les plus précieuses et les plus estimées ; mais ces objets que convoitent nos desirs ne sont en eux-mêmes ni bons, ni mauvais ; ils ne sont rien sans cette impulsion première qui modifie toute chose. Cet argent qui se compte, ou ce présent qui se donne, ne constituent pas plus le bienfait, que la beauté des victimes, ou les riches ornements qui les couvrent, ne constituent le respect de la divinité : ce qui l'honore, c'est la piété du sacrificeur, c'est la droiture de

etiam sine illis, quod in illis datum est. Omnia itaque, quæ falsum beneficii nomen usurpant, ministeria sunt, per quæ se voluntas amica explicat. Hoc quoque in aliis rebus evenit ut aliubi sit species rei, aliubi ipsa res. Imperator aliquem torquibus, murali et civica donat : quid habet per se corona pretiosum ? quid prætexta ? quid fasces ? quid tribunal et currus ? nihil horum honor est, sed honoris insigne. Sic non est beneficium id, quod sub oculos venit, sed beneficii vestigium et nota.

VI. Quid est ergo beneficium ? Benevola actio tribuens gaudium, capiensque tribuendo, in id quod facit prona, et sponte sua parata. Itaque non quid fiat, aut quid detur, refert, sed qua mente : quia beneficium non in eo quod fit aut datur, consistit, sed in ipso dantis aut facientis animo. Magnum autem esse inter ista discrimen, vel ex hoc intelligas licet, quod beneficium utique bonum est : id autem quod fit, aut datur, nec bonum, nec malum est. Animus est, qui parva extollit, sordida illustrat, magna et in pretio habita dehonestat : ipsa, quæ appetuntur, neutram naturam habent, nec boni, nec mali ; refert, quo ille rector impellat, a quo forma datur rebus. Non est ergo beneficium ipsum, quod numeratur, aut traditur ; sicut nec in victimis quidem, licet opimæ sint, auroque præfulgeant, deorum est honos ; sed pia ac recta voluntate venerantium. Itaque

son âme. Pour adorer les dieux, l'homme de bien n'a besoin que d'un peu de farine, ou d'un gâteau grossier ; quant au méchant, les flots de sang dont il arrose les autels ne le laveront pas de son impiété.

VII. Si le bienfait consistait dans la chose elle-même, et non dans la volonté du bienfaiteur, le prix du bienfait serait en raison du prix de l'objet donné. Mais, bien loin de là ; jamais peut-être nous n'avons plus d'obligations qu'à celui qui donne peu, mais généreusement ; qui égale dans son cœur les richesses des rois, qui rend un léger service, mais de bonne grâce : qui oublie sa pauvreté en voyant la mienne ; pour qui la bienfaisance n'est pas seulement un désir, mais une passion ; qui se regarde comme l'obligé, quand il est le bienfaiteur ; qui donne comme s'il était sûr de rentrer dans ses avances, et y rentre comme s'il n'avait rien avancé ; qui, peu content d'être utile quand l'occasion se présente, la cherche même et la prévient. Un bienfait, au contraire, nous est pénible, je le répète, quelle que soit sa valeur apparente ou réelle, dès qu'il nous faut comme l'arracher de force, ou qu'on le laisse tomber par mégarde. Pour en rehausser le prix, il faut donner de bon cœur plutôt que prodiguer à pleines mains. L'un a fait peu pour nous, mais il n'a pu faire davantage ; l'autre a donné beaucoup, mais après mainte hésitation et maint délai, avec un soupir de regret, avec faste, en faisant parade de son service, sans songer à être agréable à celui qu'il obligeait ; c'est à sa vanité, enfin, qu'il a donné, et non pas à moi.

VIII. Socrate recevait de nombreux présents de ses disciples ; chacun lui donnait selon sa fortune : quand vint le tour d'Eschine, qui était pauvre :

boni etiam farre ac stilla religiosi sunt; mali rursus non effugiunt impietatem, quamvis aras sanguine multo cruentaverint.

VII. Si beneficia in rebus, non ipsa benefaciendi voluntate consistenter, eo majora essent, quo majora sunt, quæ accipimus. Id autem falsum est; nonnunquam magis nos obligat, qui dedit parva magnifice; qui regum æquavit opes animo; qui exiguum tribuit, sed libenter: qui paupertatis suæ oblitus est, dum meam respicit; qui non voluntatem tantum juvandi habuit, sed cupiditatem; qui accipere se putavit beneficium, quum daret; qui dedit tanquam recepturus, recepit tanquam non dedisset; qui occasionem, qua prodesset, et occupavit et quæsit. Contra ingrata sunt, ut dixi, licet re ac specie magna videantur, quæ danti aut extorquentur, aut excidunt, multoque gravius venit, quod facili, quam quod plena manu datur: exiguum est quod in me contulit, sed amplius non potuit. At hic quod dedit, magnum est: sed dubitavit, sed distulit, sed quum daret, gemuit, sed superbe dedit, sed circumtulit, et placere ei, cui præstabat, noluit; ambitioni dedit, non mihi.

VIII. Socrati quum multa multi pro suis quisque facultatibus offerrent, Æschines pauper auditor: « Nihil, inquit, dignum te, quod dare tibi possim, inve-

« Je n'ai rien à vous offrir, lui dit-il, qui soit digne de vous, et c'est cela seulement qui me fait sentir ma pauvreté. Je vous offre donc la seule chose que je possède : moi-même. Ce présent, tel qu'il est, ne le dédaignez pas, et pensez que si les autres vous ont donné beaucoup, ils ont encore gardé plus pour eux-mêmes. — Et pourquoi donc m'aurais-tu donné si peu, lui répondit Socrate, à moins que tu ne t'estimes peu de chose? C'est donc à moi d'avoir soin de te rendre meilleur que je ne t'ai reçu. » Et par ce seul présent Eschine l'emporta et sur Alcibiade, dont le cœur égalait les richesses, et sur la munificence des plus opulents disciples de Socrate.

IX. Vous voyez donc comme, au sein même de l'indigence, l'âme trouve encore matière à libéralité. Il me semble qu'Eschine dit à la fortune : « Tu n'as rien fait en me faisant pauvre ; tu ne m'empêcheras pas d'offrir à ce grand homme un présent digne de lui ; et si je ne peux lui donner du tien, c'est du mien que je lui donnerai. » Et il ne faut pas croire qu'il s'estimât bien peu lui-même, en se donnant lui-même en paiement : l'adroit jeune homme eut l'esprit de se gagner Socrate en échange... Ce n'est point la valeur du présent qu'il faut considérer, mais la valeur de celui qui donne. L'homme adroit offre un accès facile à des désirs immodérés ; il nourrit par ses discours des espérances coupables qu'il ne doit jamais réaliser. Encore est-il préférable à celui qui, affectant un ton brusque et des airs importants, provoque l'envie par l'étalement de ses richesses. En courtisant sa fortune, on le déteste, et on le hait, quitte à l'imiter, si le hasard nous mettait à même de le faire... Tel se fait un jouet des femmes d'autrui, non pas en

nio, et hoc uno modo pauperem me esse sentio. Itaque dono tibi quod unum habeo : me ipsum. Hoc munus rogo quaecumque est, boni consulas, cogitesque alios, quum multum tibi darent, plus sibi reliquisset. » Cui Socrates : « Quidni tu, inquit, mihi magnum munus dederis, nisi forte parvo te æstimas ? Habebo itaque curæ, ut te meliorem tibi reddam quam accepi. » Vicit Æschines hoc munere Alcibiadis parem divitiis animum, et omniæ juvenum opulentorum munificentiam.

IX. Vides quomodo animus inveniat liberalitatis materiam, etiam inter angustias ? Videtur mihi dixisse : Nihil egisti, fortuna, quod me pauperem esse voluisti : expediam nihilominus dignum huic viro munus, et quia de tuo non possum, de meo dabo. Neque est quod existimes, illum vilem sibi fuisse, qui pretium se sui fecit : ingeniosus adolescens invenit quemadmodum Socratem sibi daret... Non quanti quæque sint, sed a quali dentur, perspicendum... Callidus non difficilem aditum præbet immodica cupientibus : spesque improbas, nihil re adiuturus, verbis fovet. At pejor, opinor, qui lingua asper, vultu gravis, cum invidia fortunam suam explicavit... Colunt enim, detestanturque felicem, et, si potue-

cachette, mais en public, et abandonne la sienne aux autres. Il n'y a qu'un rustre, un homme grossier et de mauvaise compagnie, perdu d'honneur chez les matrones, qui puisse vouloir l'empêcher de se donner en spectacle dans une litière découverte, exposée aux regards de tous les curieux. Quiconque ne s'affiche pas avec une maîtresse, ou n'entretient pas publiquement une femme mariée, passe aux yeux du beau sexe pour un libertin de bas étage, un débauché ignoble, un coureur de servantes. Ainsi l'adultère est le genre de fiançailles le plus décent. Veufs par consentement mutuel, maris garçons, notre femme n'est pas celle que nous avons épousée, mais celle que nous avons enlevée à son époux. Dissiper en prodigalités le fruit de nos rapines, chercher dans des rapines nouvelles un aliment à de nouvelles prodigalités, n'avoir de respect pour rien, mépriser la pauvreté dans les autres, et la redouter pour nous comme le plus grand des maux, mettre partout le désordre par nos dérèglements, écraser le faible sous la violence et la crainte, voilà quelle est notre vie. Et si les provinces sont livrées au pillage, si des juges mercenaires vendent la justice au plus offrant et dernier enchérisseur, faut-il s'en étonner ? Le droit des gens ne permet-il pas de vendre ce qu'on achète ?

X. Mais excité par le sujet, notre ardeur nous mène trop loin : arrêtons-nous, et ne rejetons pas sur notre siècle seul la responsabilité de ces désordres. Il y a longtemps que nos ancêtres s'en plaignirent pour la première fois ; nous nous en plaignons comme eux, et nos enfants s'en plaindront à leur tour : les bonnes mœurs sont détruites, c'est le vice qui règne ; de jour en jour la vertu devient plus rare, et le genre humain plus corrompu. Tout cependant reste au même point, et y

runt, eadem facturi odere facientem... Conjugibus alienis, nec clam quidem, sed aperte ludibrio habitis, suas aliis permisere. Rusticus, inurbanus, ac mali moris, et inter matronas abominanda conditio est, si quis conjugem in sella prostare vetuit, et vulgo admissis inspectoribus vehi undique perspicuam. Si quis nulla se amica fecit insignem, nec alienæ uxori annua præstat, hunc matronæ humilem, et sordidæ libidinis, et ancilliariorum vocant. Inde decentissimum sponsaliorum genus, adulterium : et in consensu vidui cœlibatus, nemo uxorem duxit, nisi qui abduxit. Jam rapta spargere, sparsa rapaci avaritia recolligere certant ; nihil pensi habere, paupertatem alienam contemnere, suam quam ullum aliud vereri malum ; pacem injuriis perturbare, imbecilliores vi ac metu premere. Nam provincias spoliari, et nummarium tribunal, audita utrinque licitatione, alteri addici, nou, mirum, quando quæ emeris vendere gentium jus est.

X. Sed longius nos impetus evehit, provocante materia. Itaque sic finiamus, ne in nostro sæculo culpa subsidat. Hoc majores nostri questi sunt, hoc nos querimur ; hoc posterī nostri querentur, eversos esse mores, regnare nequitiam, in deterius res humanas et omne fas labi. At ista stant loco eodem, stabuntque, pau-

restera toujours, sans éprouver d'autre alternative de fluctuation que celle de la vague poussée en avant par le flux, et ramenée en arrière quand la mer se retire. Aujourd'hui c'est l'adultère qui est à la mode, et la débauche marche le front levé; demain ce sera la fureur de la gastronomie et de la bonne chère, gouffre le plus honteux où puisse s'engloutir le patrimoine : puis viendra le tour de la toilette et la recherche excessive de la beauté, recherche qui décele la laideur de l'âme; puis l'abus de la liberté déchainera l'audace et la licence : la cruauté enfin sera une mode chez les particuliers, comme dans l'état, et la fureur des guerres civiles profanera tout ce qu'il y a de plus saint et de plus sacré. L'ivrognerie à son tour deviendra un titre de gloire, et bien boire sera une vertu. Car les vices ne sont point stationnaires : toujours en mouvement, toujours en lutte les uns contre les autres, ils se heurtent, ils se pressent, ils se chassent tour à tour. Mais la seule chose qu'on puisse dire toujours de l'homme, c'est qu'il est méchant, qu'il l'a été, et, je le dis à regret, qu'il le sera toujours. Toujours il y aura des meurtriers, des tyrans, des voleurs, des adultères, des ravisseurs, des sacrilèges, des traîtres; au-dessous d'eux tous je placerais l'ingrat, si tous ces vices ne prenaient leur source dans l'ingratitude, sans laquelle peut-être aucun grand crime ne se développe. Fuyez-la donc vous-même, comme le forfait le plus honteux; pardonnez-la dans les autres comme la faute la plus légère. Tout le tort en effet qu'elle vous cause, c'est de vous faire perdre votre bienfait; elle ne peut vous enlever ce qu'il a de plus précieux, le mérite d'avoir donné. Mais si nous devons avoir soin d'obliger d'abord ceux

lulum duntaxat ultro aut citro mota, ut fluctus, quos æstus accedens longius extulit, recedens interiore littorum vestigio tenuit. Nunc in adulteria magis quam in alia peccabitur, abruptetque frenos pudicitia : nunc conviviorum vigebit furor, et fœdissimum patrimoniorum exitium, culina : nunc cultus corporum nimius et formæ cura, præ se ferens animi deformitatem : nunc in petulantiam et audaciam erumpet male dispensata libertas : nunc in crudelitatem privatam ac publicam ibitur, bellorumque civilium insaniam, qua omne sanctum ac sacrum profanetur. Habebitur aliquando ebrietati honor, et plurimum meri cepisse virtus erit. Non expectant uno loco vitis; sed mobilia et inter se dissentientia tumultuantur, pellunt invicem, fuganturque. Ceterum idem semper de nobis pronuntiare debemus, malos esse nos, malos fuisse, invitus adjiciam, et futuros esse. Erunt homicidæ, tyranni, fures, adulteri, raptores, sacrilegi, proditores : infra ista omnia ingratus est, nisi quod omnia ista ab ingrato animo sunt, sine quo vix ullum magnum facinus accrevit. Hoc tu cave, tanquam maximum crimen, ne admittas : ignosce tanquam levissimo, si admissum est. Hæc est enim injuriæ summa : Beneficium perdidisti. Saluum est tibi ex illo, quod est optimum : dedisti. Quemadmodum autem curandum, ut in eos potissimum beneficia confera-

dont la reconnaissance nous est assurée, il est aussi des services que nous devons rendre, même sans espoir de retour, notwithstanding toute présomption, que dis-je ? toute certitude de faire des ingrats. Puis-je arracher les enfants d'un autre à un danger imminent sans m'y exposer moi-même ? je n'hésiterai pas. Mérite-t-il ce service ? au prix même de mon sang je le sauverai, je partagerai son péril. Ne le mérite-t-il pas ? s'il ne faut qu'un cri pour le tirer des mains des brigands, refuserai-je le secours de ma voix, quand elle peut sauver un homme ?

XI. Il nous reste à examiner maintenant quelle doit être la nature des bienfaits, et la manière de donner. Donnons d'abord le nécessaire, ensuite l'utile, puis l'agréable. Donnons surtout quelque chose qui reste ; commençons d'abord par le nécessaire. Un service d'où dépend notre vie nous va plus au cœur que celui qui ne contribue qu'à notre agrément ou à notre bien-être. On peut faire le dédaigneux sur un présent dont il serait facile de se passer et de dire : Reprenez-le, je n'en ai pas besoin ; ce que j'ai me suffit. Heureux encore, quand on se contente de vous le rendre, sans le rejeter ! Les choses nécessaires se divisent en trois classes : celles sans lesquelles on ne peut pas, celles sans lesquelles on ne doit pas, celles sans lesquelles on ne veut pas vivre. Dans la première sont les services qui nous arrachent au glaive de l'ennemi, à la vengeance d'un tyran, à la proscription, et à tous ces dangers qui assiègent la vie humaine. La grandeur alors ou l'imminence du péril dont nous sommes préservés ne fait qu'ajouter à notre reconnaissance ; car l'imagination se retrace toute l'étendue des maux auxquels on

mus, qui grafe responsuri erunt : ita quædam, etiamsi de illis male sperabitur, faciemus, tribuemusque, non solum si judicabimus ingratos fore, sed si sciemus fuisse : tanquam, si filios alicui restituere potero, magno periculo liberatos, sine ullo meo, non dubitabo. Dignum, etiam impendio sanguinis mei tuebor, et in partem discriminis veniam : indignum, si eripere latronibus potero clamore sublato, salutarem vocem homini non pigebit emittere.

XI. Sequitur ut dicamus, quæ beneficia danda sint, et quemadmodum. Primo demus necessaria, deinde utilia, deinde jucunda, utique mansura. Incipiendum est autem a necessariis ; aliter enim ad animum pervenit, quod vitam continet : aliter, quod exornat, aut instruit. Potest in eo aliquis fastidiosus esse æstimator, quo facile cariturus est, de quo dicere licet : Recipe, non desidero : meo contentus sum. Interim non reddere tantum libet quod acceperis, sed abjicere. Ex his quæ necessaria sunt, quædam primum obtinent locum, sine quibus non possumus vivere ; quædam secundum, sine quibus non debemus ; quædam tertium, sine quibus nolumus. Prima hujus notæ sunt, hostium manibus eripi, et tyrannicæ iræ, et proscriptioni, et aliis periculis, quæ varia et incerta humanam vitam obsident. Quidquid horum discussimus, quo majus ac terriblius erit, hoc majorem inibimus gratiam. Subit enim cogitatio, quantis sint liberati malis :

échappe, et la crainte passée donne du charme au bienfait. Gardons-nous cependant d'attendre, pour sauver quelqu'un, que la crainte du péril rehausse le prix du service. A la seconde classe appartiennent ces biens sans lesquels on peut vivre, mais d'une vie pire cent fois que la mort : ce sont la liberté, l'honneur, la vertu. La troisième enfin comprend tout ce que l'alliance, le sang, l'usage ou l'habitude nous font aimer, comme nos enfants, nos femmes, nos foyers, et tous ces objets auxquels notre âme s'attache avec une affection qui lui rend leur perte plus douloureuse que celle même de la vie. Suivent les choses utiles dont la matière est aussi variée qu'étendue. De ce nombre est l'argent, non point prodigué jusqu'au superflu, mais suffisant à des désirs modérés ; de ce nombre sont encore les dignités et l'acheminement aux honneurs : car la première utilité, c'est l'utilité personnelle. Puis enfin vient la foule des bienfaits d'agrément : leur premier mérite doit être leur à-propos : il faut, par exemple, que ce ne soient pas choses communes ; qu'elles aient toujours été rares ou qu'elles le soient de notre temps ; si le présent n'est pas précieux par lui-même, qu'il emprunte son prix du lieu et des circonstances. Cherchez à donner ce qui doit faire le plus de plaisir, et frapper souvent la vue du possesseur, pour que votre souvenir s'offre à lui aussi fréquemment que l'objet même. Gardez-vous également de tout présent inutile, comme d'instruments de chasse pour un vieillard ou une femme, de livres pour un homme illettré, de filets pour un amateur de l'étude et des lettres. Craignons aussi le défaut contraire, et, tout en voulant consulter l'agrément et la convenance, évitons ce qui peut avoir l'air d'un reproche, comme l'envoi d'une caisse de vins

et lenocinium est muneris, antecedeus metus. Nec tamen ideo debemus tardius quemquam servare, quam possumus, ut muneri nostro timor imponat pondus. Proxima ab his sunt, sine quibus possumus quidem vivere, sed ut mors potior sit: tanquam libertas, et pudicitia, et mens bona. Post hæc habebimus conjunctione, ac sanguine, usuque, et consuetudine longa, cara: ut liberos, conjuges, penates, ceteraque, quæ usque eo animus sibi applicuit, ut ab illis, quam a vita divelli, gravius existimet. Subsequuntur utilia, quorum varia et lata materia est. Hic erit pecunia non superfluens, sed ad sanum modum habendi parata: hic erit honor, et processus ad altiora tendentium; nec enim utilius quidquam est, quam sibi utilem fieri. Jam cetera ex abundanti veniunt, delicatos factura. In his sequemur, ut opportunitate grata sint, ut non vulgaria, quæque aut pauci habuerint, aut pauci intra hanc ætatem, aut hoc modo; quæ etiamsi natura pretiosa non sunt, tempore aut loco fiant. Videamus quid oblatum maxime voluptati futurum sit, quid frequenter occurrurum habenti; ut toties nobiscum, quoties cum illo sit. Utique cavebimus, ne munera supervacua mittamus: ut feminæ aut seni arma venatoria, aut rustico libros, aut studiis ac litteris dedito retia. Æque ex contrario circumspiciemus, ne, dum grata mittere volumus, suum cuique morbum

à un ivrogne, ou de remèdes à un cacochyme. L'injure commence et le présent cesse, quand il fait ressortir les défauts de l'obligé.

XII. Avons-nous le choix des bienfaits ? donnons la préférence aux plus durables, pour leur ôter, autant que possible, ce qu'ils ont de mortel. Il y a peu d'hommes assez reconnaissants pour songer à ce qu'ils ont reçu, lorsqu'une fois l'objet ne frappe plus leurs regards ; et, fussiez-vous disposé à l'ingratitude, le souvenir du bienfait s'offre à vous en même temps que le présent lui-même, lorsque, placé sous vos yeux, loin de vous permettre de l'oublier, il imprime et grave dans votre esprit le nom du bienfaiteur. Ce qui doit surtout nous engager à choisir des bienfaits durables, c'est qu'il ne nous appartient pas de les rappeler à l'obligé : l'objet lui-même doit seul réveiller un souvenir qui s'éteint. Je donnerai donc plus volontiers de l'argenterie que de l'argent, plus volontiers des statues que des vêtements et autres objets susceptibles de se détruire par l'usage. La reconnaissance survit rarement à l'objet donné ; plus souvent elle cesse avec l'usage de la chose. Que mon bienfait ne périsse donc pas, s'il est possible, mais qu'il subsiste, qu'il reste, qu'il vive, pour ainsi dire, avec mon ami. Il n'y a personne, je pense, assez stupide pour qu'il soit besoin de lui rappeler qu'on n'envoie pas des gladiateurs ou des bêtes féroces, quand les jeux sont terminés, ni des habits d'été pendant l'hiver, ni des habits d'hiver pendant l'été. Il faut, dans le bienfait, un bon sens qui ait égard au temps, au lieu, aux personnes ; ce qui est agréable aujourd'hui est désagréable demain. Ne fait-on pas plus de plaisir à quelqu'un en lui donnant ce qu'il n'a pas, plutôt que ce qu'il a en abondance ; ce qu'il

exprobratura mittamus ; sicut ebrioso vina, et valetudinario medicamenta. Maledictum enim incipit esse, non munus, in quo vitium accipientis agnoscitur.

XII. Si arbitrium dandi penes nos est, præcipue mansura quæremus, ut quam minime mortale munus sit. Pauci enim sunt tam grati, ut quod acceperint, etiamsi non vident, cogitent. Ingratis quoque memoria cum ipso munere incurrit, ubi ante oculos est, et oblivisci sui non sinit, sed auctorem suum ingerit et inculcat. Eo quidem magis duratura quæramus, quia nunquam admonere debemus : ipsæ res evanescentem memoriam excitent. Libentius donabo argentum factum, quam signatum : libentius statuas, quam vestem, et quod usus brevis deterat. Apud paucos post rem manet gratia : plures sunt, apud quos non diutius in animo sunt donata, quam in usu. Ergo si fieri potest, consumi munus meum nolo : exstet, hæreat amico meo, convivat. Nemo tam stultus est, ut monendus sit, ne cui gladiatores aut venationem jam munere edito mittat, et vestimenta æstiva bruma, hiberna solstitio. Sit in beneficio sensus communis : tempus, locum, personas observet : quia momentis quædam grata et ingrata sunt. Quanto acceptius est, si id damus, quod quis non habet, quam cujus copia abundat ? quod diu

cherche depuis longtemps sans pouvoir le trouver, que ce qu'il peut rencontrer à chaque pas ? C'est donc moins la richesse qu'il faut rechercher, en fait de présents, que leur rareté, et ce goût délicat qui leur donne du prix, même aux yeux de l'opulence. Ainsi ces fruits communs, que peu de jours après nous dédaignerons, nous sont agréables dans leur primeur. Nos présents auront encore quelque prix, si celui à qui nous les offrons n'en a jamais reçu de semblables, ou si nous n'en avons jamais donné de semblables à personne.

XIII. Dans le temps qu'Alexandre de Macédoine, vainqueur de l'Orient, élevait jusqu'au ciel ses pensées d'ambition, les Corinthiens lui envoyèrent une ambassade pour le féliciter et lui offrir le titre de citoyen de Corinthe. Ce singulier hommage le fit sourire. « Sache, reprit alors un des députés, que ce titre, Hercule et toi, vous l'avez seuls obtenu. » Flatté d'une marque d'honneur si peu prodiguée, Alexandre s'empressa d'admettre les députés à sa table, et les combla de politesses, songeant moins à ceux qui lui donnaient ce titre, qu'au héros qui l'avait reçu avant lui. Et cet homme, amoureux de la gloire, dont il ne connaissait ni la nature, ni les bornes, marchant sur les traces d'Hercule et de Bacchus, sans s'arrêter là même où elles lui manquaient, détourna ses regards de ceux qui lui faisaient cette offre, pour ne voir que son rival de gloire, comme s'il fût déjà en possession du ciel qu'ambitionnait sa vanité, parce qu'on l'avait assimilé à Hercule. Et qu'avait-il de commun avec Hercule, ce jeune fou, dont une heureuse témérité fit tout le mérite ? Hercule ne conquist rien pour lui-même ; il parcourut l'univers, non pas en ambitieux, mais en

quærit, nec invenit, quam quod ubique visurus est ? Munera non tam pretiosa, quam rara et exquisita sint, quæ etiam apud divitem sui locum faciant : sicut gregalia quoque poma, etiam post paucos dies itura in fastidium, delectant, si provenere maturius. Illa quoque non erunt sine honore, quæ aut nemo illis alius dedit, aut nos nulli alii.

XIII. Alexandro Macedoni, quum victor Orientis animos supra humana tolleret, Corinthii per legatos gratulati sunt, et civitate illum sua donaverunt. Quum risisset Alexander hoc officii genus, unus ex legatis : « Nulli, inquit, civitatem unquam dedimus alii, quam tibi et Herculi. » Libens accepit delatum honorem, et legatos invitatione aliaque humanitate prosecutus, cogitavit, non qui sibi civitatem darent, sed cui dedissent. Et homo gloriæ deditus, cujus nec naturam nec modum noverat, Herculis Liberique vestigia sequens, ac ne ibi quidem resistens, ubi illa defecerant, ad socium honoris sui respexit a dantibus ; tanquam cælum, quod mente vanissima complectebatur, teneret, quia Herculi æquabatur. Quid enim illi simile habebat vesanus adolescens, cui pro virtute erat felix temeritas ? Hercules nihil sibi vicit : orbem terrarum transivit, non concupiscendo sed vindicando. Quid vinceret malorum hostis, bonorum vindex, terrarum marisque pa-

libérateur. Eh ! qu'avait à conquérir l'ennemi des méchants, le vengeur des bons, le pacificateur de la terre et des mers ? Pour Alexandre, brigand dès son enfance, destructeur des nations, fléau de ses amis comme de ses ennemis, son plus grand bonheur fut d'être l'effroi du monde, oubliant que, si les plus nobles animaux sont redoutables, les plus vils ne sont pas moins à craindre par la malignité de leur venin.

XIV. Revenons maintenant à notre sujet. Prodigué à tout le monde, un présent n'est agréable à personne. Nul ne se regarde comme l'hôte d'un aubergiste ou d'un cabaretier, ni comme le convive d'un homme qui tient table ouverte, et de qui l'on peut dire : Qu'a-t-il fait pour moi ? ce qu'il a fait pour le premier venu, pour son ennemi, pour le dernier des hommes. M'a-t-il distingué personnellement ? du tout : c'est sa manie qu'il a satisfaite. Voulez-vous donc de la reconnaissance ? ne donnez rien de commun : on ne sait aucun gré d'un présent banal. Qu'on ne s'imagine point par là que je veux restreindre la bienfaisance et l'enchaîner dans d'étroites limites. Qu'elle se donne pleine et libre carrière, mais en marchant au but, et non en courant à l'aventure. On peut encore, tout en prodiguant ses bienfaits, persuader à chacun de ceux sur lesquels ils tombent, qu'on ne l'a point confondudans la foule. Que chacun d'eux, grâce à quelque marque distinctive, puisse se flatter d'une faveur particulière, et se dire : J'ai reçu la même chose que les autres, mais sans l'avoir demandée ; ce qu'ils n'ont dû qu'à de longs services, il ne m'a fallu qu'un instant pour l'obtenir. Je ne suis pas le seul qui ait obtenu cette faveur, mais aucun ne l'a reçue en termes si obligeants et si gracieux. D'autres ne l'ont obtenue qu'après l'avoir demandée ; on ne m'a pas laissé le temps

cator ? At hic a pueritia latro, gentiumque vastator, tam hostium pernicies, quam amicorum, qui summum bonum duceret, terrori esse cunctis mortalibus, oblitus, non ferocissima tantum, sed ignavissima quoque animalia timeri, ob virus malum.

XIV. Ad propositum nunc revertamur. Beneficium quod quibuslibet datur, nulli gratum est. Nemo se stabularii aut cauponis hospitem judicat, nec convivam dantis epulum, ubi dici potest : Quid enim in me contulit ? Nempe hoc quod in illum, et vix bene notum sibi, et in illum etiam inimicum ac turpissimum hominem. Numquid enim me dignum judicavit ? minime ; morbo suo morem gessit. Quod voles gratum esse, rarum effice ; quis patitur sibi imputari vulgaria ? Nemo hæc ita interpretetur, tanquam reducam liberalitatem, et frenis arctioribus reprimam. Illa vero, in quantum libet, exeat : sed eat, non erret. Licet ita largiri, ut unusquisque, etiam si cum multis accepit, in populo se esse non putet ; nemo non habeat aliquam familiarem notam, per quam speret se propius admissum. Dicat : Accepi idem quod ille, sed ultro. Accepi quod, ille sed ego intra breve tempus, quum ille diu meruisset. Sunt qui idem habeant, sed non eisdem verbis datum, non eadem comitate tribuentis. Ille accepit, quum rogasset : ego,

d'achever ma demande. Cet autre a reçu comme moi, mais il était en position de rendre, et sa vieillesse prodigue et sans postérité ouvrait un vaste champ à l'espérance. On m'a donc plus donné, tout en me donnant la même chose, puisqu'on m'a donné sans espoir de retour. Comme une coquette, en partageant ses faveurs entre la foule de ses amants, a toujours l'art de laisser à chacun d'eux quelque marque d'amour particulière, celui qui veut rendre ses bienfaits aimables doit trouver le secret, en obligeant tout le monde, de flatter chacun d'une préférence personnelle. Loin de moi la pensée de vouloir entraver la bienfaisance : plus elle s'étend et se multiplie, plus elle devient honorable. Mais elle demande du discernement ; prodiguée sans choix et au hasard, elle ne provoque pas la reconnaissance. N'allez donc pas croire, qu'en vous donnant ces préceptes, j'aie l'intention de la circonscrire et de la renfermer dans des bornes plus étroites : ce serait bien mal comprendre mes leçons. Est-il une vertu pour laquelle nous ayons plus de respect, que nous encourageons davantage ? à qui sied-il mieux d'en parler, qu'à nous autres philosophes, qui voulons rendre sacrés les liens de la société humaine ?

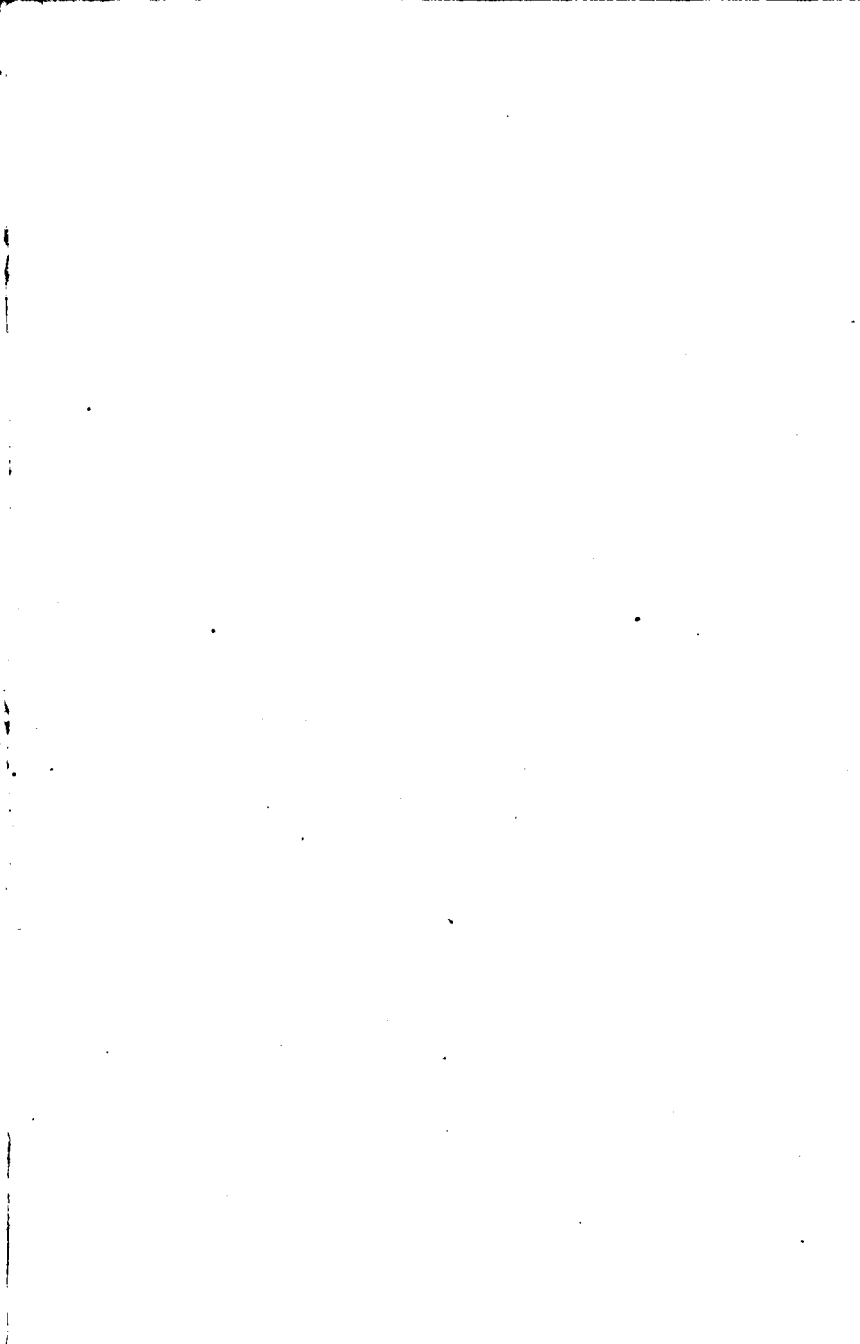
XV. Quel est donc mon but ? Puisqu'il n'y a point de passion honnête, quelque louable qu'elle soit dans son principe, quand la modération n'en fait pas une vertu, je ne veux point que la bienfaisance devienne prodigue. Si l'on aime à recevoir un bienfait, si on le reçoit avec tout l'empressement de la reconnaissance, c'est quand la raison le fait tomber sur qui le mérite, quand il n'est pas abandonné au hasard et à une précipitation irréfléchie, quand on peut s'en glorifier et s'en faire

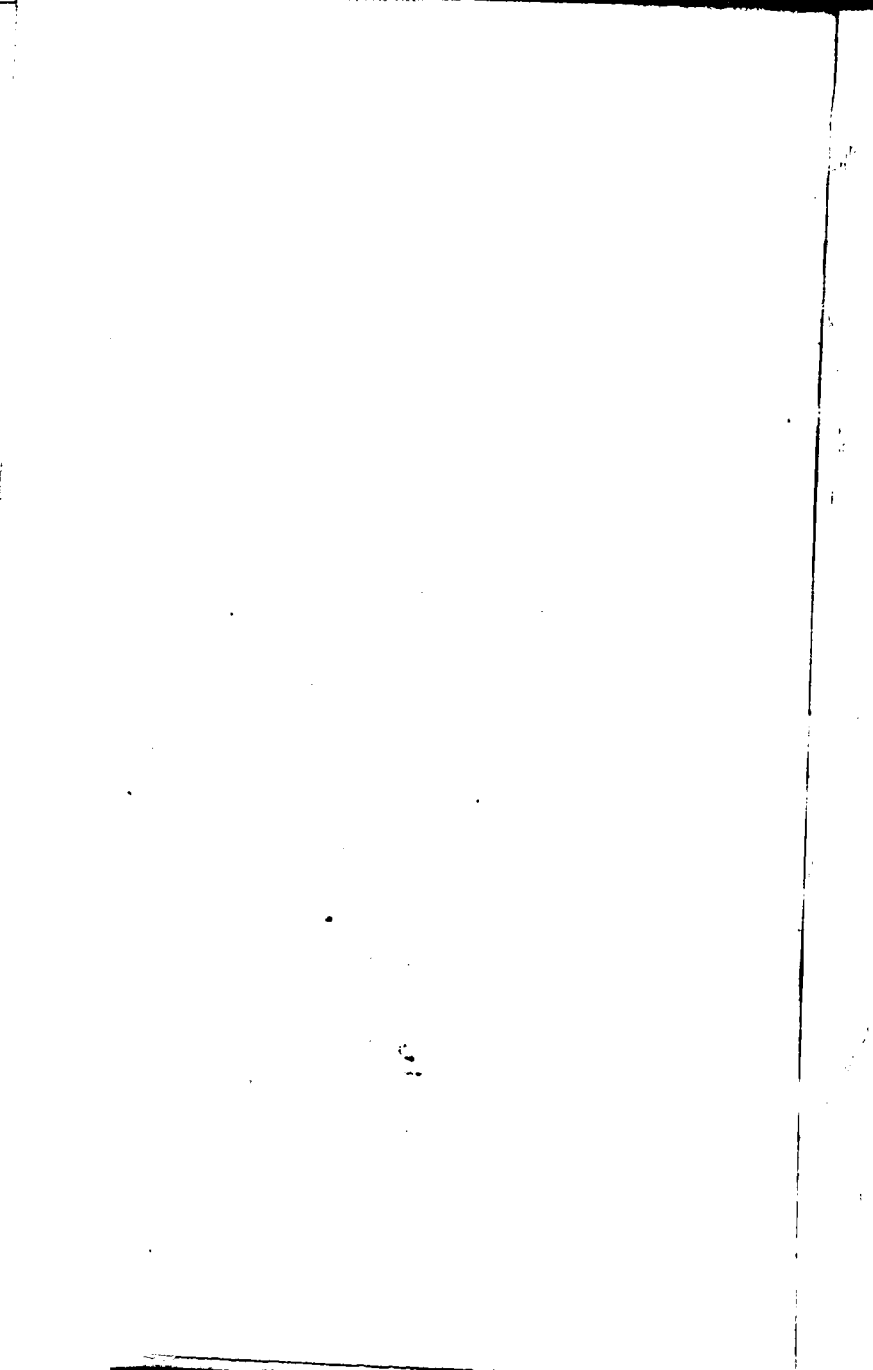
quum roga rem. Ille accepit : sed facile redditurus, sed cujus senectus et libera orbitas magna promittebat : mihi plus dedit, quamvis idem dederit, qui sine spe recipiendi dedit. Quemadmodum meretrix ita inter multos se dividit, ut nemo non aliquod signum familiaris animi ferat : ita qui beneficia sua amabilia vult esse, excogitet, quomodo et multi obligentur, et tamen singuli habeant aliquid quo se ceteris præferant. Ego vero beneficiis non obijciam moras : quæ quo plura majoraque fuerint, plus afferent laudis. Adsit tamen judicium ; neque enim cordi esse cuiquam possunt forte ac temere data. Quare si quis existimat nos, quum ista præcipimus, benignitatis fines introrsus referre, et illi minus laxum limitem præferant ; ne perperam monitiones nostras exaudiat. Quam enim virtutem magis veneramur ? cui magis stimulos addimus ? quibusve tam convenit hæc adhortatio, quam nobis, societatem humani generis sancientibus ?

XV. Quid ergo est ? Quum sit nulla honesta vis animi, etiamsi a recta voluntate incœpit, nisi quam virtutem modus fecit, veto liberalitatem nepotari. Tunc juvat accepisse beneficium, et supinis quidem manibus, ubi illud ratio ad dignos perducit : non quo libet casus et consilii indigens impetus differt : quod ostentare libet, et inscribere sibi. Beneficia tu vocas, quorum auctorem fateri

honneur. Est-ce un bienfait, lorsqu'on rougit d'en avouer l'auteur ? Mais combien la reconnaissance est plus agréable, comme elle se grave plus profondément dans le cœur, et pour ne jamais s'effacer, quand elle se donne au bienfaiteur, plutôt qu'au bienfait lui-même ! « Il y a des gens, disait Crispus Passienus, dont j'aime mieux l'estime que les bienfaits ; il y en a d'autres dont j'aime mieux les bienfaits que l'estime : par exemple, ajoutait-il, je préférerais l'estime d'Auguste, mais j'aimerais mieux les bienfaits de Claude. » Quant à moi, je pense que nous ne devons pas désirer les bienfaits de ceux dont nous dédaignons l'estime. Eh quoi ! fallait-il donc refuser les présents de Claude ? Non, sans doute ; mais on ne devait les recevoir que comme ceux de la Fortune, qui d'un instant à l'autre peut devenir notre ennemie. Pourquoi donc séparer deux choses si essentiellement liées entre elles ? Un bienfait cesse de l'être, lorsqu'on en ôte ce qui en fait le mérite, le discernement. L'or prodigué sans jugement et sans bienveillance, ne mérite pas plus le nom de bienfait qu'un trésor trouvé par hasard. Il y a de ces choses qu'on peut recevoir, mais qui n'obligent pas à la reconnaissance.

pudet ? At illa quanto gratiora sunt, quantoque in partem interiorem animi nunquam exitura descendunt, quum delectant cogitantem magis, a quo, quam quid acceperis ! Crispus Passienus solebat dicere, quorundam se judicium malle, quam beneficium ; quorundam beneficium malle, quam judicium ; et subiciebat exempla : Malo, aiebat, divi Augusti judicium ; malo Claudii beneficium. » Ego vero nullius puto expetendum esse beneficium, cujus vile judicium est. Quid ergo ? Non erat accipiendum a Claudio quod dabatur ? Erat : sed sicut a Fortuna, quam scires statim posse malam fieri. Quid ergo ista inter se mixta didimus ? Non est beneficium, cui deest pars optima, datum esse judicio. Alioquin pecunia ingens si non ratione, nec recta voluntate donata est, non magis beneficium est, quam thesaurus. Multa sunt autem, quæ oportet accipere, nec debere.





- 1 De via
- 2 com. ad Kelo.
- 3 " ad Manu
- 4 " ad Ioh.
- 5 Apudmontis.
- 6 De Primitis
- 7 De vult. sup.
- 8 De vult. nat.
- 9 De vult. nat.
- 10 De
- 11 De
- 12 De
- 13 L.
- 14 De
- 15 De

MÊME LIBRAIRIE

REIMPRESSION DES CLASSIQUES LATINS DE LA COLLECTION PANCKOUCKE

Format grand in-18 jésus — 3 fr. 50 cent. le volume

ŒUVRES COMPLÈTES D'HORACE.

Nouvelle édition, précédée d'une *Etude* sur Horace, par H. KIGAUT. 1 vol.

ŒUVRES COMPLÈTES DE SALLUSTE

trad. par DUROZON. Nouvelle édition, revue par MM. CHARPENTIER et FÉLIX LEMAISTRE; précédée d'un nouveau travail sur Salluste, par M. CHARPENTIER. 1 vol.

ŒUVRES DE SÉNÈQUE LE PHILOSOPHE.

Nouv. édit., revue par MM. CHARPENTIER et FÉLIX LEMAISTRE. 4 vol.

ŒUVRES COMPLÈTES DE TITE LIVE

traduit par MM. LIEZ, DUBOIS, VERGER et CORPET. Nouvelle édition, revue par E. L'ESSENNEX, BLANCHET et CHARPENTIER; précédée d'une *Etude* sur Tite Live, par M. CHARPENTIER. 6 vol.

ŒUVRES CHOISIES D'OVIDE (les

Amours, l'Art d'aimer, etc.) Nouvelle édition, revue par M. FÉLIX LEMAISTRE et précédée d'une *Etude* sur Ovide, par M. JULES JANIN. 1 v.

CATULLE, TIBULLE ET PROPERCE,

traduits par MM. HÉGUIN DE GUERLE, VALATON et GENOUILLE. Nouvelle édition, revue par M. VALATON. 4 vol.

CÉSAR, traduit par M. ARTAUD. 1 vol.

JUVÉNAL, traduction de DESAULX, revue

par MM. JULES PIERROT et FÉLIX LEMAISTRE. 1 v.

PÉTRONE. trad. par M. HÉGUIN DE GUERLE. 1 v.

ŒUVRES DE VIRGILE. Nouvelle édition,

revue par M. FÉLIX LEMAISTRE et précédée d'une *Etude* sur Virgile, par M. SAINTÉ-BEUVE. 1 vol. — Par exception. 4 fr. 50.

BIBLIOTHÈQUE LATINE-FRANÇAISE

PUBLIÉE PAR M. C. L. F. PANCKOUCKE

FORMAT IN-OCTAVO

Au lieu de 7 fr.; net, 3 fr. 50 c. le volume in-8

Papier des Vosges, non mécanique, caractères neufs

PREMIÈRE SÉRIE

ŒUVRES COMPLÈTES DE CICÉRON.	36 vol.	JUVÉNAL.	2 vol.
ŒUVRES COMPLÈTES DE JACITE.	7 vol.	PERSE, TURNUS, CALPURNIA.	1 vol.
ŒUVRES COMPLÈTES DE QUINTILIEN.	6 vol.	OVIDE, Métamorphoses.	3 vol.
JUSTIN.	2 vol.	LUCRÈCE.	2 vol.
FLORUS.	1 vol.	CLAUDIEN.	2 vol.
VELLEIUS PATERCULUS.	1 vol.	VALERIUS FLACCUS.	1 vol.
VALÈRE-MAXIME.	5 vol.	ST CE.	4 vol.
PLINE LE JEUNE.	5 vol.	PHÉDRE.	1 vol.
HORACE.	2 vol.		

SECONDE SÉRIE

Les auteurs désignés par un * sont traduits pour la première fois en français

POÈTE MINORES: ARBORIUS*, CALPURNIUS*, ECCHERIA, GRATIUS FALISCUS, LUPERUS SERVASTUS*, NEMIANUS, PENTADIUS*, SABINUS*, VALERIUS CATO*, VESTRITIUS SPURINNA* et le <i>Pervigilium Veneris</i>	1 vol.	PALLADIUS.	1 vol.
JORNANDÈS.	1 vol.	HISTOIRE AUGUSTE.	3 vol.
CENSORINUS*, JULIUS OBSEQUENS, LUCIUS APPELLIUS.	1 vol.	COLUMELLE.	3 vol.
AUSONE.	2 vol.	C. LUCILIUS, LUCILIUS JUNIOR, SALEIUS BASSUS, CORNELIUS SEVERUS, AVIANUS*, DIONYSIUS CATON.	1 vol.
POMPONIUS MELA, VIRIUS SEQUESTER*, ETHICUS ISTER*, P. VICTOR*.	1 vol.	PRISCIANUS*, SERENUS SAMMONICUS*, MAUER*, MARCELLUS*.	1 vol.
R. FESTUS AVIENUS, CL. RUTILIUS NUMATIANNUS, etc.	1 vol.	MACROBE.	3 vol.
VARRON.	1 vol.	SEXTUS POMPEIUS FESTUS*.	2 vol.
EUTROPE, ME-SALA CORVINUS*, SEXTUS RUPUS.	1 vol.	C. J. SOLIN.	1 vol.
		VITRUBE.	2 vol.
		FRONTIN.	1 vol.
		SEXTUS AURILIUS VILTOR.	1 vol.

Il existe encore dans nos magasins trois ou quatre collections complètes de la Bibliothèque latine, composée de 211 volumes, au prix de 1,200 francs.